



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 103044

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'avenir de la gynécologie médicale. Le Gouvernement a déjà pris des mesures indispensables pour assurer le rétablissement du diplôme de gynécologie médicale notamment par le décret n° 2003-85 du 1er janvier 2003. Or malgré cette mesure, il semblerait que la pérennité de cette discipline soit menacée notamment au regard du nombre restreint de postes actuellement ouverts. Aussi, elle lui demande s'il envisage de revoir à la hausse le nombre de postes d'internes en gynécologie médicale et quelles mesures il entend prendre pour conserver une spécialité médicale de proximité et de qualité.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103044

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9286